



**HAL**  
open science

## **Du vin et devin dans le Wiktionnaire : neutralité de point de vue ou neutralité et point de vue ?**

Franck Sajous, Nabil Hathout, Amélie Josselin-Leray

### ► **To cite this version:**

Franck Sajous, Nabil Hathout, Amélie Josselin-Leray. Du vin et devin dans le Wiktionnaire : neutralité de point de vue ou neutralité et point de vue ?. *Études de linguistique appliquée : revue de didactologie des langues-cultures et de lexicultureologie*, 2019, 194 (2), pp.147-164. <10.3917/ela.194.0147>. <halshs-02334805v3>

**HAL Id: halshs-02334805**

**<https://shs.hal.science/halshs-02334805v3>**

Submitted on 25 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# **DU VIN ET DEVIN DANS LE WIKTIONNAIRE : NEUTRALITÉ DE POINT DE VUE OU NEUTRALITÉ *ET* POINT DE VUE ?**

Franck Sajous, Nabil Hathout et Amélie Josselin-Leray  
CLLE-ERSS, CNRS & Université de Toulouse 2

**Résumé :** *Le Wiktionnaire hérite de l'encyclopédie Wikipédia son principe de neutralité de point de vue. Nous cherchons à vérifier si le dictionnaire participatif se conforme à ce principe en comparant des définitions issues de deux domaines particuliers – l'occultisme et le surnaturel d'une part, le vin d'autre part – à celles de « dictionnaires professionnels ». Nous étudions également si les éventuels écarts à la neutralité relèvent de l'expression (consciente ou non) d'un point de vue ou d'artefacts liés au processus éditorial.*

## **1 Neutralité et dictionnaires, neutralité du Wiktionnaire**

Dans les années 1970, Dubois & Dubois (1971) et Girardin (1979) ont montré que le discours lexicographique est dépositaire d'une idéologie soumise à la doxa des classes sociales dominantes. Plus récemment, Kottelat (2010) montre, par une étude diachronique de l'évolution des entrées *race*, *jaune*, *noir*, *nègre* et *blanc* dans le Petit Robert (PR) et le Petit Larousse, qu'il existe aujourd'hui dans ces dictionnaires une tension contradictoire entre avancées conceptuelles politiquement correctes et permanence de stéréotypes racistes. Lancé fin 2003, le Wiktionnaire, héritant de l'encyclopédie Wikipédia son principe fondateur « impératif et non négociable » de neutralité de point de vue, pourrait échapper à la rémanence de tels stéréotypes. Sajous & Hathout (2017) ont constaté dans le Wiktionnaire une neutralité parfois excessive au point de nuire à la fonction d'informativité de celui-ci. Nous nous proposons dans cet article de déterminer si les définitions du Wiktionnaire se caractérisent réellement par la neutralité à laquelle aspire ce projet de lexicographie collaborative. Nous nous demanderons également si les éventuels écarts à la neutralité de point de vue relèvent de l'expression volontaire d'un point de vue, de normes sociales intériorisées ou d'artefacts liés au processus éditorial. Nous analysons pour cela des définitions du Wiktionnaire et les comparons à celles de dictionnaires issus de maisons d'édition, le PR et le Larousse en ligne (LAR).

Nous explicitons d'abord notre démarche (§ 2), notamment comment nous sélectionnons les définitions à examiner. Nous illustrons (§ 3) comment l'analyse de définitions issues de zones jugées par avance « sensibles » (le domaine de l'occultisme et du surnaturel) permet d'observer des écarts à la neutralité et de faire émerger des indices lexicaux potentiellement pertinents pour le repérage de la subjectivité. Finalement, nous montrons (§ 4) comment la projection de marqueurs décrits dans la littérature a permis, moyennant un tri manuel important, de guider nos observations vers un terrain propice aux évaluations axiologiques (celui du vin), que nous ne suspicions pas.

## **2 Sélection des observables : que chercher (et comment) ?**

La sélection d'observables dont l'examen nous permettrait de statuer sur la neutralité du Wiktionnaire se heurte à l'absence de définition formelle, tant d'un point de vue

lexicographique que linguistique, du phénomène étudié. Quel lien, notamment, peut-on établir entre point de vue et subjectivité, neutralité de point de vue et objectivité ? Nous montrons ci-dessous que la neutralité de point de vue revendiquée par le Wiktionnaire n’y est pas définie de manière satisfaisante et que les concepts linguistiques connexes sont mouvants. Notre objectif n’est pas de définir *a priori* la notion de point de vue plus qu’elle ne l’est dans les consignes éditoriales du Wiktionnaire, mais de la circonscrire à mesure que nous observerons ses définitions. Notre approche est donc ici essentiellement exploratoire. Elle se fonde sur la projection de marqueurs décrits dans la littérature pour identifier les définitions à examiner.

## 2.1 Neutralité de point de vue : de l’encyclopédie au dictionnaire

La neutralité de point de vue consiste, dans Wikipédia, à mettre en avant les informations consensuelles et à énoncer, le cas échéant, l’ensemble des points de vue pertinents. L’énonciation de plusieurs points de vue, pertinents ou non, est peu conforme à la pratique lexicographique, à l’exception de dictionnaires spécifiques tels qu’Urban Dictionary, dans lequel tout internaute peut donner *sa* définition d’une entrée (l’expression du point de vue y étant d’ailleurs encouragée). Les wiktionnaristes n’ont pas reproblématisé le concept de neutralité de point de vue, emprunté à l’encyclopédie, pour l’adapter au discours lexicographique. Dans les consignes éditoriales du Wiktionnaire<sup>1</sup>, ce concept concerne surtout l’usage des unités de langue : le contributeur est par exemple encouragé à ne pas privilégier une prononciation particulière pour une entrée, ou une langue par rapport à une autre<sup>2</sup> et à inclure de manière non restrictive les entrées dans la nomenclature. Les points de vue ne touchent pourtant pas dans le dictionnaire seulement les unités de langue mais concernent également leurs référents (Buzon, 1979), comme nous l’illustrons en sections 3 et 4.

## 2.2 Indices linguistiques de la notion de point de vue

Parmi les phénomènes linguistiques liés au point de vue et à la subjectivité, on pourrait convoquer la modalité, l’évidentialité, l’évaluation, les postures énonciatives et la polyphonie, qui appartiennent à des cadres théoriques aux contours encore fluctuants, se superposent parfois et ne traduisent pas systématiquement la subjectivité.

Dans la présentation d’un numéro de *Langue française* consacré à la subjectivité et à l’évaluation axiologique, Jackiewicz (2014) écrit que le mot *objectif* renvoie tantôt à une propriété de l’énoncé qui est dépourvu des marques d’inscription du sujet énonciateur (la neutralité), tantôt à son adéquation référentielle (la conformité à un certain « état des choses »). La subjectivité serait donc à chercher dans l’évidentialité (à condition que l’« inscription du sujet énonciateur » implique une prise de position) ou dans une non-conformité référentielle. Concernant l’évaluation, Jackiewicz écrit que tout subjectivème n’est pas *a priori* axiologique, mais que cette classe a une forte propension à actualiser ce trait en discours. Pour repérer des unités subjectives, Kerbrat-Orecchioni (1999:80) dit se fier avant tout à sa propre intuition, éventuellement étayée par des constats : « à la différence des termes objectifs, dont la classe dénotative a des contours relativement stables, celle des termes subjectifs est un ensemble flou ». Elle ajoute que l’appartenance d’une entité à la première classe est plus unanimement admise ou rejetée qu’à la seconde.

---

1. [https://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Neutralité\\_de\\_point\\_de\\_vue](https://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Neutralité_de_point_de_vue)

2. Pour une discussion sur un possible écart « linguistiquement militant » à la neutralité de point de vue, voir Humbley, dans ce volume.

Nous montrons ci-dessous que projeter sur un dictionnaire des marqueurs candidats au repérage d'un phénomène linguistique ne serait pas satisfaisant dans une visée entièrement automatique, soit du fait d'une fiabilité imparfaite de ces marqueurs, soit parce que l'interprétation du phénomène repéré n'est pas toujours univoque, mais qu'une telle approche est néanmoins utile dans une perspective exploratoire.

### 2.3 Quels marqueurs de subjectivité pour quel degré d'automatisation ?

Valette & Egle (2014) saluent les avancées du traitement automatique des langues sur la détection d'information subjective ou évaluative, la caractérisation des opinions et le filtrage de textes à contenus idéologiques. Dans le même temps, les auteurs dressent un panorama des différentes approches de fouille de texte et de classification automatique qui se distinguent notamment par le fait qu'elles reposent ou non sur des théories linguistiques, qu'elles utilisent ou non des ressources lexicales ou qu'elles recourent ou non à un « linguiste-analyste » pour l'élaboration et l'interprétation de critères de classification. Plusieurs différences opposent ces méthodes de classification et l'étude que nous menons. D'abord, les définitions de dictionnaires se démarquent par le genre particulier auquel elles appartiennent (le discours lexicographique), différent de celui des corpus généralement traités (presse, blogs, forums)<sup>3</sup>. Ensuite, les systèmes décrits par Valette et Egle catégorisent des documents entiers et non des énoncés courts tels que des définitions (*tweets* exceptés). Enfin, les approches « apprentistes » reposent sur la disponibilité d'un corpus d'entraînement suffisamment vaste. La constitution de tels corpus peut être réalisée automatiquement (par exemple, la présence, même relativement rare de hashtags *#irony* ou *#sarcasm* est compensée par la masse de *tweets* générés quotidiennement) et supporte parfois quelques approximations : dans une tâche de détection de *fake news*, tout document d'un journal « de confiance » sera par exemple utilisé pour apprendre des indices de fiabilité ; tout document issu d'un média réputé peu fiable servira à l'apprentissage de marqueurs d'énoncés douteux. Dans notre cas, l'annotation manuelle de l'ensemble des définitions d'un dictionnaire serait tout juste suffisante pour envisager un apprentissage automatique.

En l'absence de corpus d'apprentissage, nous avons adopté une démarche itérative consistant d'une part à utiliser des marqueurs de subjectivité décrits dans la littérature pour détecter des définitions non neutres, celles-ci nous permettant d'identifier des zones du dictionnaire propices à nos observations, et d'autre part à observer des régions « sensibles » identifiées *a priori* pour tenter d'éliciter des marqueurs pertinents. Nous avons en première instance cherché dans le Wiktionnaire la présence de modaux, verbes de perception, de cognition et de discours, clitiques sujets, etc. Nous avons choisi deux de ces marqueurs pour illustrer ci-dessous qu'aucun, pris séparément, n'est totalement fiable pour le repérage automatique de la subjectivité.

#### 2.3.1 Conditionnel épistémique

Le conditionnel *épistémique* (ou de l'information incertaine/prudente, journalistique, etc.) peut être, selon Dendale (1992), un trait modal exprimant le caractère d'incertitude de l'information, un trait évidentiel indiquant l'emprunt d'une information à autrui ou dénoter un refus de prise en charge par le locuteur de ce qui est exprimé (ces

---

3. Les auteurs s'intéressent à la catégorisation d'évaluations concernant les Roms dans les commentaires d'articles de presse en ligne.

traits pouvant coexister). Dans le dictionnaire, la fonction du conditionnel n'est pas toujours décidable : souvent implicite, elle est laissée à la libre interprétation du lecteur. Dans la définition (1) du Wiktionnaire de *terre promise*<sup>4</sup>, le conditionnel indique-t-il une distance, ou sous-entend-il « *selon les Évangiles* », comme formulé dans la définition (2) du PR de *terre sainte* : Jésus *vécut* (indicatif), *selon les Évangiles* (source de l'information). La marque *Religion*, interprétée comme « selon une religion donnée » (*Dieu aurait promis...*) pourrait dispenser le wiktionnariste de l'utilisation du conditionnel sans que l'on puisse lire une prise en charge de l'information. C'est le choix (indicatif + marque) opéré dans le PR pour *cène* (déf. 3) : « repas que Jésus-Christ prit », selon une religion.

**terre promise** \tɛʁ pʁɔ.miz\ féminin

1. (*Religion*) (*Au singulier*) La terre de Canaan, que Dieu aurait<sub>[Dist]</sub> promise au peuple hébreu.

Définition 1 – *terre promise* [WIKT]

**terre** [tɛʁ] nom féminin

**1** ÉLÉMENT SOLIDE [...]

**C** ÉTENDUE [...]

**3** (fin XI<sup>e</sup>) Vaste étendue de la surface solide du globe. [...]

□ La Terre promise : Canaan, la Judée ; FIG. pays d'abondance.

*Terre sainte* : les lieux où vécut Jésus, selon les Évangiles<sub>[Dist]</sub>.

Définition 2 – *Terre sainte* [PR ]

**cène** [sɛn] nom féminin

**1** RELIG. *La Cène* : repas que Jésus-Christ prit avec ses apôtres la veille de la Passion et au cours duquel il institua l'Eucharistie (→ **cénacle**).

Définition 3 – *cène* [PR ]

L'interprétation du conditionnel dans les définitions de *hippocampe* (déf. 4) et de *xyloïdique* (déf. 5) est d'ordre pragmatique : le lecteur ne peut y lire l'incrédulité du lexicographe mais comprendra que ce dernier rapporte le degré d'incertitude des scientifiques eux-mêmes sur la connaissance encore parcellaire du fonctionnement de l'hippocampe dans le cerveau et sur l'invérifiabilité des connaissances concernant l'architecture gothique. Le conditionnel, modal ou évidentiel, ne traduit donc pas nécessairement une prise de position du lexicographe.

**hippocampe** \i.pɔ.kɑ̃p\ masculin

3. (*Anatomie*), (*Médecine*) Région anatomique du cerveau correspondant à une partie du lobe temporal qui interviendrait<sub>[Dist]</sub> dans le processus de la mémoire.

Définition 4 – *hippocampe* [WIKT]

**xyloïdique** \gzi.lɔ.i.dik\ masculin et féminin identiques

1. (*Architecture*) Qualifie le type supposé<sub>[Dist]</sub> d'architecture en bois d'après lequel se serait<sub>[Dist]</sub> faite l'architecture gothique.

Définition 5 – *xyloïdique* [WIKT]

4. Sauf mention spécifique, les définitions de GLAWI datent de décembre 2015, les autres de septembre 2018. Nous soulignons les potentielles marques de prise en charge (PC), distance (Dist), évaluation positive (Pos), négative (Nég) ou simplement subjective (Subj). Les mots en bleu du Wiktionnaire correspondent à des hyperliens.

### 2.3.2 Évaluatifs axiologiques

Nous avons utilisé deux lexiques pour rechercher des traces d'évaluation subjective dans le Wiktionnaire. Le premier est un lexique d'évaluatifs développé au LINA (devenu LS2N) et décrit dans (Vernier & Monceaux, 2010). Le second a été obtenu en collectant les entrées monosémiques de GLAWI (Sajous & Hathout, 2015), une version XML du Wiktionnaire, étiquetée par les marques d'attitude *péjoratif* et *ironique*. Nous avons projeté les deux lexiques sur les définitions de GLAWI qui ne sont pas elles-mêmes étiquetées par une telle marque. Les définitions ainsi repérées comprennent une large part de faux-positifs, *i.e.* des définitions dépourvues d'évaluation ou comportant des évaluations non subjectives, comme l'illustre la figure 1. Ces faux-positifs relèvent de différents cas de figure :

- défaut de marquage dans le Wiktionnaire, par exemple *bidonnage* pourrait être marqué *péjoratif* ;
- segmentation d'unités polylexicales : *riche en, avide de, faux positif* ;
- unité (polysémique) du métalangage lexicographique dans la définition : *désuet*, marque diachronique ou diaévaluative<sup>5</sup> ;
- évaluation non subjective : la *néphrotoxine* est bien *toxique*, une *distribution* est bien, par définition, un tout *cohérent* (logique).

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>bibliophage</b>       | ( <i>Figuré</i> ) Lecteur <b>avide</b> <sub>[Nég]</sub> de lecture au point de « dévorer » les livres.                                  |
| <b>bidonnage</b>         | Action de rendre <b>bidon</b> <sub>[Nég]</sub> .  |
| <b>cachalong</b>         | ( <i>Minéralogie</i> ) synonyme <b>désuet</b> <sub>[Nég]</sub> d'opale.   |
| <b>chromo-phlogopite</b> | Variété de phlogopite <b>riche</b> <sub>[Pos]</sub> en chrome.  |
| <b>distribution</b>      | ( <i>Informatique</i> ) Ensemble de <b>logiciels</b> formant un tout <b>cohérent</b> <sub>[Pos]</sub> et <b>prêts</b> à installer [...] |
| <b>faux-positif</b>      | Variante orthographique de <b>faux</b> <sub>[Nég]</sub> <b>positif</b> <sub>[Pos]</sub> .   |
| <b>néphrotoxine</b>      | ( <i>Médecine</i> ) Substance <b>toxique</b> <sub>[Nég]</sub> pour les reins.   |
| <b>sexomanie</b>         | Intérêt <b>excessif</b> <sub>[Nég]</sub> , <b>pathologique</b> , pour le sexe.  |

FIGURE 1: Faux-positifs parmi les axiologiques repérés dans le Wiktionnaire

Notons que plusieurs problèmes de repérage automatique peuvent se superposer : il faudrait par exemple rejeter les constructions *riche en* + *N* comme marqueur d'évaluation subjective. De plus, l'unité monolexicale *riche*, étiquetée « appréciation favorable » dans le lexique du LINA, est polysémique et se caractérise par une polarité variable : sa connotation diffère si l'on parle de « riches actionnaires qui ne paient pas d'impôts » ou d'un « arrière-plan culturel riche ».

Malgré une forte proportion de faux-positifs, l'observation de définitions contenant des axiologiques a attiré notre attention sur le domaine particulier du vin, et constitué le point de départ de l'étude présentée en section 4.

5. Ce qualificatif a été sorti de la glose de *cachalong* en mars 2018 pour devenir une marque diachronique.

### 3 Existence et vérité relative : un territoire dangereux

Selon Atkins & Rundell (2008:428), il existe dans le dictionnaire des zones grises (*grey areas*) où le choix s'offrant au lexicographe n'est pas un simple choix entre subjectivité et impartialité, mais un choix entre deux formes de partialité. Parmi ces zones figurent notamment les systèmes de croyance politique ou religieuse. Les auteurs commentent les définitions de *reincarnation* issues de deux dictionnaires différents : « the belief that on the death of the body the soul transmigrates to [...] another body » et « Rebirth of the soul in another body ». La première, définissant la réincarnation comme une croyance, marque une distance. La seconde, définissant *reincarnation* comme *car* serait défini par « small road vehicle », la présente comme un fait. L'absence de marque de distance vaut ici prise en charge : la réincarnation acquiert une existence « absolue ». Un autre exemple donné est celui de *sangoma*, défini comme « An African witch doctor, usu. a woman, often claiming supernatural powers of divination ». Pour Atkins et Rundell, qualifier un élément définitoire de *prétendu*, qui s'oppose à *réel, effectif* (« claimed, rather than actual »), c'est s'aventurer « en territoire dangereux ». Afin d'examiner les traitements lexicographiques qui encodent la notion d'« existence relative », nous étudions, à la suite d'Atkins et Rundell, les définitions du Wiktionnaire (resp. Wiktionary) issues du domaine de l'occultisme et du surnaturel et les comparons à celles du PR (resp. Macmillan Dictionary, désormais MMD). Nous reproduisons ci-dessous les définitions des dictionnaires français et récapitulons la présence ou l'absence de marque de distance dans le tableau 1.

**devin** \dɔ.vɛ̃\ masculin

1. Homme qui fait profession de<sub>[PC]</sub> prédire les événements qui arriveront et de découvrir les choses cachées.

Définition 6 – *devin* [WIKT]

**devin, devineresse** [dɔvɛ̃, dɔvin(ə)ʁɛs] **nom**

■ **Personne** qui prétend<sub>[Dist]</sub> découvrir ce qui est caché, prédire l'avenir par des moyens qui ne relèvent pas d'une connaissance naturelle ou ordinaire. [...]

Définition 7 – *devin* [PR ]

**enchanteur**

1. Celui, celle qui pratique<sub>[PC]</sub> des enchanteurs.

Définition 8 – *enchanteur* [WIKT]

**enchanteur, teresse** [ɑ̃fɑ̃tœʁ, tʁɛs] **nom** et **adjectif**

① **Personne** qui pratique<sub>[PC]</sub> des enchanteurs. → **magicien, sorcier**. [...]

Définition 9 – *enchanteur* [PR ]

**magicien** \ma.ʒi.sjɛ̃\ masculin

1. (Fantastique)<sub>[Dist]</sub> **Personne** qui pratique la magie.

Définition 10 – *magicien* [WIKT]

**magicien, ienne** [maʒisjɛ̃, jɛn] **nom**

① **Personne** qui pratique<sub>[PC]</sub> la magie. [...]

Définition 11 – *magicien* [PR ]

**magnétisme** \ma.ɲe.tism\ masculin

2. **Doctrine**<sub>[Dist]</sub> dont les **partisans** **croyaient**<sub>[Dist]</sub> qu'on peut **produire** sur le **corps humain** par des **attouchements** ou par des **passes**, des **impressions** propres à **guérir** les **maladies**.

Définition 12 – *magnétisme* [WIKT]

**magnétisme** [majetism] **nom masculin**

② (1775) *Magnétisme animal*, et ABSOLT *le magnétisme*: fluide\* magnétique dont **disposeraient**<sub>[Dist]</sub> certains individus. → **biomagnétisme**. PAR EXT. **Ensemble des phénomènes** (hypnose, suggestion) par lesquels **se manifeste**<sub>[PC]</sub> chez un sujet l'action du fluide magnétique d'un autre individu (→ **magnétiseur**). [...]

Définition 13 – *magnétisme* [PR ]

**médium** \me.djom\ masculin

3. **Personne** **qui passe pour**<sub>[Dist]</sub> **servir** d'**intermédiaire** entre les **êtres vivants** et **ce qu'on appelle**<sub>[Dist]</sub> le **monde** des **esprits** des **défunts**.

Définition 14 – *médium* [WIKT]

**1. médium** [mediom] **nom**

① **Nom** 1853 ◇ de l'anglais **Personne** **réputée douée**<sub>[Dist]</sub> **du pouvoir de communiquer avec les esprits**. → **spirite**. [...]

Définition 15 – *médium* [PR ]

**sorcier** \sɔʁ.sje\ masculin

1. (**Fantastique**)<sub>[Dist]</sub> **Personne** **à qui on attribue**<sub>[Dist]</sub> le **pouvoir surnaturel** de lancer des **sorts**, des **sortilèges**.  
2. (**Par extension**) **Personne** **qui pratique une magie**<sub>[PC]</sub>, soit pour guérir, soit pour envoûter.

Définition 16 – *sorcier* [WIKT]

**sorcier, ière** [sɔʁsje, jɛʁ] **nom**

① **Personne** **qui pratique**<sub>[PC]</sub> **une magie de caractère** **primitif, secret et illicite**<sub>[Nég]</sub> (**sorcellerie**). → **envoûteur, magicien**. [...]

Définition 17 – *sorcier* [PR ]

**voyant** \vwa.jã\ masculin

2. Celui, celle qui **prétend posséder**<sub>[Dist]</sub> le **don** de **double vue**.

Définition 18 – [WIKT]

**voyant, ante** [vwa.jã, ât] **nom et adjectif**

① **Nom**

① VX **Prophète** (1°).

◆ (1812) MOD. **Personne** **douée de**<sub>[PC]</sub> **seconde vue**. → **devin, extralucide, mentaliste, spirite, visionnaire**. [...]

Définition 19 – *voyant* [PR ]

Une opposition PR/Wiktionnaire s'observe dans la définition de *devin*: pour le PR, il s'agit d'une personne qui *prétend* découvrir/prédire (on retrouve le *claiming* de *sangoma*) tandis que dans le Wiktionnaire, un devin est une personne *qui fait* [effectivement] *profession de* prédire. Il y a donc prise en charge du Wiktionnaire et refus de prise en charge du PR. C'est l'inverse pour *voyant*, qui *prétend* dans le Wiktionnaire, qui *est doué* de dans le PR. Pour *magicien* (celui qui pratique[rait] [réellement] la/magie, par opposition à *illusionniste*), le Wiktionnaire ne marque ni distance ni prise en charge, mais inscrit l'entrée dans un univers imaginaire par la marque *Fantastique*. Aucune marque de domaine dans le PR, pas plus que de marque de distance. Le PR ne marque également aucune distance pour *sorcier*: la magie (*sorcellerie*) qu'il pratique est évaluée négativement (caractère *secret, primitif, illicite*), mais l'existence de cette magie semble avérée, comme le fait qu'on puisse la pratiquer. Il y a aussi prise en charge du Wiktionnaire pour le second sens de *sorcier*. Pour définir *magnétisme*, les deux dictionnaires utilisent différents modes et temps verbaux: imparfait dans le Wiktionnaire « les partisans [de la doctrine] *croyaient* » (doit-on inférer que les partisans ont disparu ou qu'ils n'y croient plus?) et, pour le PR, alternance de conditionnel (*disposeraient*) et d'indicatif (*se manifeste*) pour le sens étendu (doit-on y voir une distance puis une prise en charge?). Les deux dictionnaires concordent pour *médium*: qui *passé pour* (Wiktionnaire), *réputée douée* (PR). Les lexicographes empruntent donc (à la croyance collective) l'information énoncée. Selon Féron & Coltier (2009), *réputé* a un trait médiatif (évidentiel) mais, dans son emploi courant, il est neutre quant à la prise en charge: le locuteur emprunte une proposition, mais ne dit pas s'il emprunte également la valeur de vérité de celle-ci. Dans une étude ultérieure, Féron & Coltier (2012) précisent: un médium ne peut être doué du pouvoir de communiquer avec les esprits que dans une image d'univers dans laquelle 1) il est possible de communiquer avec les esprits et 2) les esprits existent. Or ces deux propositions ne sont pas unanimement admises et, cependant, les médiums ont bien une existence réelle. La marque de distance traduit, pour des raisons de cohérence pragmatique, la réserve du locuteur non sur l'existence de la personne, mais sur son pouvoir. La question se pose alors de savoir pourquoi dans ce même dictionnaire, un enchanteur *pratique* des enchantements plutôt qu'il ne *prétend* ou n'*est réputé* les pratiquer. Notons enfin qu'il faut parfois suivre les hyperliens des définitions pour déterminer la « position » du dictionnaire. Ainsi, les définitions de *sangoma* ne comportent aucune marque de distance dans le Wiktionnaire (déf. 20), Wiktionary ou le MMD. Dans le Wiktionnaire, c'est un tradipraticien. Mais tradipraticien désigne dans ce dictionnaire un « artisan qui prétend guérir [...] » (déf. 21). De même, Wiktionary définit *sangoma* par *witch doctor*, défini à son tour par « person who is believed to ward off [...] ».

**sangoma** \Prononciation ?\ masculin et féminin identiques

1. Tradipraticien d'Afrique australe.

Définition 20 – *sangoma* [WIKT]

**tradipraticien** \tʁa.di.pʁa.ti.sjɛ̃\ masculin (pluriel à préciser)

1. Artisan qui prétend<sub>[Dist]</sub> guérir ou qui fait profession de guérir par des moyens empiriques.

Définition 21 – *tradipraticien* [WIKT]

Le tableau 1 met en évidence, pour chaque dictionnaire, l'alternance distance/prise en charge dans les définitions étudiées ci-dessus. Or rien ne permet *a priori* d'échelonner

le degré de certitude de l'information exprimée (l'existence effective des pouvoirs des différents « praticiens »).

| Entrée       |                | MMD | Wiktionary           | NPR | Wiktionnaire         |               |        |
|--------------|----------------|-----|----------------------|-----|----------------------|---------------|--------|
| Anglais      | Français       |     |                      |     | PC                   | marque        | source |
| clairvoyant  | clairvoyant    | ✗   | ✓                    | ✓   | sens absent          |               |        |
| seer         | voyant         | ✓   | ✓                    | ✓   | ✗                    | DAF8          |        |
|              | devin          |     |                      | ✗   |                      |               | ✓      |
| medium       | médium         | ✗   | ✗                    | ✗   | ✗                    | DAF8          |        |
| enchanter    | enchanteur     | ✓   | ✓                    | ✓   | ✓                    | TLFi          |        |
| magician     | magicien       | ✗   | ✗                    | ✓   | ✗                    | (fantastique) |        |
| warlock      | sorcier        | ✓   | ✓                    | ✓   | 1. ✗                 | (fantastique) |        |
|              |                |     |                      |     | 2. ✓                 |               | DAF8   |
| sangoma      | sangoma        | ✓   | A witch doctor [...] | abs | Tradipraticien [...] |               |        |
| witch doctor | -              | ✓   | ✗                    | -   |                      |               |        |
| -            | tradipraticien | -   | -                    | abs | ✗                    |               |        |

✓ : prise en charge (PC), ✗ : distance marquée/refus de prise en charge

Tableau 1: « existence relative » : distance et prise en charge

Selon Sajous & Hathout (2015), 16 % des entrées du Wiktionnaire furent initialement créées par des imports automatiques d'articles du Littré et de la 8<sup>e</sup> édition du Dictionnaire de l'Académie française (DAF8), et 10 % font référence à une source externe (*i.e.* l'internaute-contributeur spécifie explicitement qu'il édite le Wiktionnaire après avoir consulté une telle source). Après vérification, il s'avère que la plupart des définitions du Wiktionnaire étudiées proviennent de ces imports. L'instabilité distance/prise en charge semble alors imputable aux sources importées et à l'absence de processus de révision. À l'inverse, la définition de *sorcier1* a été importée du DAF8 le 22/02/2006, puis révisée le 12/01/2010 par l'ajout de la marque *Religion*, remplacée le 28/11/2015 par *Fantastique*. Entre temps (29/07/2010) était ajouté le sens étendu *sorcier2*, sans mention de source externe.

Pour conclure cette partie sur le surnaturel et l'occultisme, examinons les définitions d'exorciste/exorcisme (déf. 22 et 23) :

**exorciste** [ɛgzɔʁsistl] **nom**

- ① Personne qui exorcise.
- ② **N. m.** THÉOL. ROM. Clerc ayant reçu le troisième ordre mineur, l'*exorcistat* (**n. m.**), qui confère le pouvoir d'exorciser.

**exorciser** [ɛgzɔʁsize] **verbe transitif** (conjugaison 1)

- ① Chasser (les démons) du corps des possédés à l'aide de formules et de cérémonies. → **conjur**er ; **exorcisme**.
- ② PAR EXT. Délivrer (un possédé, un objet, un lieu) de ses démons en faisant des exorcismes.

Définition 22 – *exorciste/exorciser* [PR ]

**exorciste** \ɛg.zɔʁ.sist\ masculin et féminin identiques

1. (*Religion*) (*Au masculin*) Prêtre à qui l'Église donne le droit d'exorciser.
2. (*Par analogie*) Celui ou celle, prêtre ou charlatan, qui remplit le même office.

**exorciser** \ɛg.zɔʁ.si.ze\ transitif 1<sup>er</sup> groupe

1. (*Théologie*) S'efforcer de chasser les démons du corps d'un possédé en se servant des prières et des cérémonies de l'Église.

Définition 23 – *exorciste/exorciser* [WIKT]

**exorcist**

NOUN [COUNTABLE] /'eksɔ:(r)sɪst/

someone who gets rid of evil spirits for other people

Définition 24 – *exorcist* [MMD ]

On ne note dans le Wiktionnaire aucune marque de distance pour le premier sens d'*exorciste*, mais il n'est question que de droit accordé, non de la pratique elle-même. Dans le second sens, *charlatan* n'est pas nécessairement une évaluation négative, mais peut désigner celui ou celle qui pratique l'exorcisme sans avoir reçu l'aval de l'Église<sup>6</sup>. La définition d'*exorciser*, portant la marque *Théologie*, renvoie explicitement à un système de croyance : elle pourrait être reformulée avec l'indicateur « *Pour les croyants* » ou « *Dans telle religion* » (exorciser, c'est...). Libre au lecteur d'adhérer ou non à cette croyance. Dans le PR, le second sens d'*exorciste* porte la marque *théologie romaine* (= sens 1 du Wiktionnaire). Le premier sens, plus général, utilise le verbe *exorciser*, dont aucune des deux définitions ne comporte de marque de distance. La définition 24 du MMD suit la ligne du PR (aucune marque de distance).

En reprenant le raisonnement de Féron et Coltier à propos de *médium*, on dira que la proposition « il est possible d'exorciser » ne peut être vraie que si 1) les démons existent 2) ils peuvent posséder des corps, lieux et objets et 3) il est possible de délivrer -par des exorcismes- ces corps, lieux et objets. Convenons que ces présupposés ne sont pas plus unanimement admis que « les esprits existent » ou « il est possible de communiquer avec eux ». Dans ce cas, pourquoi l'*exorciste* du PR exorcise, *i.e.* chasse les esprits, plutôt qu'il ne *prétend* le faire ou qu'il n'est *réputé* le faire ? Faut-il y voir l'influence sur le dictionnaire de la « religion historique » qu'est le christianisme, quand le médium renverrait à des superstitions (d'ailleurs combattues par l'Église) ?

Si la lecture de ces définitions peut aujourd'hui faire sourire, quel traitement un lexicographe peut-il opérer sur les entrées de ce qui est manifestement une « zone grise » du dictionnaire ? L'indicateur du PR « *Dans les légendes, les mythes* », introduisant la définition de *loup-garou*, signale explicitement l'univers de la fiction (mais n'y a-t-on jamais cru ?), tout comme le genre prochain *être imaginaire* qui définit *fée* dans ce même dictionnaire. Le domaine du surnaturel renvoie en revanche à des phénomènes qui ne sont/seraient pas explicables par les lois de la nature, et dont le « degré de réalité » relève de l'appréciation individuelle. . . tout comme c'est le cas pour la religion. Or l'inéquité du traitement dans les entrées relevant de ces domaines peut influencer cette appréciation. Le conditionnel dans la définition du PR de *magnétisme* pourrait être interprété comme un agnosticisme du lexicographe, tout comme lorsqu'il décrit

6. Nous remercions l'étudiant du Master lillois LTTAC qui nous a suggéré cette interprétation.

une hypothèse scientifique restant à vérifier. Par l'emploi de *réputé*, il se décharge sur la croyance populaire. Lorsqu'en revanche, c'est le référent associé au signe défini qui *prétend* (comme pour *médium*), comment ne pas lire un signe d'incrédulité ?

## 4 Sens sémantique et sens gustatif : la neutralité (n')est (pas) dans le vin

Le repérage d'évaluatifs dans les définitions du Wiktionnaire nous a permis de mettre en évidence une zone dense en axiologiques : le domaine du vin. Dans ce dictionnaire, le chablis est un vin *réputé*, le pouilly est *renommé* et le romanée est un *excellent* bourgogne (déf. 25 à 27).

**chablis** \ʃa.bli\ masculin singulier et pluriel identiques

2. Vin blanc sec *réputé*<sub>[Pos]</sub>, produit dans la région de **Chablis**, en Bourgogne.

Définition 25 – *chablis* [WIKT]

**pouilly** \pu.ji\ féminin

1. Vin blanc *renommé*<sub>[Pos]</sub> qui se *récolte* dans les environs de **Pouilly-sur-Loire** (Nièvre).

Définition 26 – *pouilly* [WIKT]

**romanée** \Prononciation ?\ masculin

1. (*Œnologie*) *Excellent*<sub>[Pos]</sub> **bourgogne**, grand *cru* issu de l'arrondissement de **Beaune**.

Définition 27 – *romanée* [WIKT]

Dans ces définitions pas tout à fait objectives, on pourrait soupçonner un écart à la neutralité de point de vue. Dans le PR et le Larousse, les définitions de *chablis* et *pouilly* ne comportent aucune évaluation. *Romanée*, absent du PR, est en revanche *très réputé* dans le Larousse. Du côté des cépages, la différence d'évaluation est explicite pour le sauvignon qui est *estimé* (déf. 28) tandis que le gamay (déf. 34) est *de qualité inférieure*.

**sauvignon** \sɔ.vi.jɔ̃\ masculin

1. (*Œnologie*) Cépage *estimé*<sub>[Pos]</sub> de **Charente** et du **Bordelais**.

Définition 28 – *sauvignon* [WIKT]

Afin d'établir une liste plus complète d'entrées dénotant des vins ou des cépages (dont les vins portent le nom), nous avons cherché dans le PR les définitions contenant les mots *vin*, *cru* ou *cépage*. Après validation manuelle, 58 ont été retenues, que nous avons comparées avec celles du Wiktionnaire et du Larousse. Ce comparatif<sup>7</sup> met en évidence des évaluations divergentes, qui concernent à la fois la renommée, la qualité et les propriétés organoleptiques des vins. Concernant ces dernières, Coutier (1994) écrit que les impressions gustatives ne correspondent pas à une réalité référentielle objectivable et sont soumises à une forte subjectivité. Seules les perceptions visuelles disposent de références objectives, mesurables et codifiables. Il conviendrait de nuancer ce point : qualifier un vin de *sec*, *doux*, *moelleux* ou *liquoreux* pourrait être considéré comme objectif<sup>8</sup> puisque ces propriétés sont mesurables (taux de sucre), de

7. Disponible à l'adresse : <http://fsajous.free.fr/papers/ELA2019/>

8. À plus forte raison lorsque ces qualificatifs distinguent des appellations différentes (Jurançon/Jurançon sec) ou des types de vin différents (madère sec/madère doux).

même que *nerveux* ou *vineux* renvoient à l'acidité et au degré d'alcool, physiquement mesurables, quand bien même les sensations individuelles varient. Il est pareillement difficile d'objectiver la qualité globale d'un vin. Quant à la renommée, est-elle liée au volume vendu, au nombre de pays importateurs, aux commentaires émis par les consommateurs ? Si ces trois familles de traits (perceptions sensorielles, renommée, qualité) ne sont pas objectivables, est-il alors pertinent d'en faire des propriétés définitoires (apparaissant de surcroît non systématiquement) ?

Il ne s'agit bien sûr pas de juger d'une quelconque adéquation référentielle (cf. § 2.1) : nous ne disposons pas en la matière de la légitimité qui nous y autoriserait, que les évaluations soient objectivables ou non. Il ne nous appartient donc pas de statuer sur la véracité des traits utilisés pour qualifier un vin, mais de détecter le caractère subjectif et non systématique des évaluations contenues dans les définitions. En effet, si l'on considère le discours lexicographique, pris dans son ensemble comme un système définitoire, la *renommée* du chablis, la *réputation* du pouilly et l'*excellence* du romanée disent-elles en creux que le pomerol et le sauternes, dont les définitions (29 et 30) sont dépourvues d'axiologiques, seraient des vins *confidentiels* et *ordinaires* ?

**pomerol** \Prononciation ?\ masculin invariable

1. Vin de Bordeaux produit dans le vignoble de Pomerol.

Définition 29 – *pomerol* [WIKT]

**sauternes** \sɔ.tɛʁ n\ masculin

1. Vin de la région de Sauternes.

Définition 30 – *sauternes* [WIKT]

Un autre problème se pose : les définitions concernent des appellations. Les évaluations portent donc sur l'ensemble des crus de celles-ci. Si l'on ne trouvera pas à redire sur le fait qu'un madiran ou un cahors soit généralement plus *athlétique* qu'un vin de Loire, certaines appellations couvrent une zone géographique tellement étendue que leur associer un qualificatif portant sur l'ensemble des vins qui y sont produits est nécessairement réducteur. C'est peut-être ce qui explique l'absence d'axiologique dans les définitions de *côtes-du-rhône* pour les trois dictionnaires consultés.

Nous avons vu dans les définitions de *chablis* et *pouilly* que c'est le Wiktionnaire qui exprime un point de vue, le PR et le Larousse restant neutres. Pour *pomerol*, c'est l'inverse : le Wiktionnaire est neutre alors que le PR et le Larousse (déf. 31 et 32) expriment des perceptions sensorielles.

**pomerol** [pɔmrɔl] nom masculin

■ Vin rouge du Bordelais caractérisé par une onctuosité veloutée. Des pomerols.

Définition 31 – *pomerol* [PR ]

**pomerol**

nom masculin

Vin rouge, corsé, généreux et bouqueté, grand cru du Bordelais, récolté sur la commune de Pomerol (Gironde).

Définition 32 – *pomerol* [LAR]

Si certaines perceptions sont relativement consensuelles même chez les amateurs, l'*onctuosité veloutée* ou le *généreux* et le *bouqueté* du pomerol tiennent d'un lyrisme quasi exalté que l'on s'attendrait plus à trouver dans un compte-rendu de dégustation que dans un dictionnaire. L'extrait d'un tel compte-rendu pourrait d'ailleurs servir, sous forme d'exemple citationnel, à mentionner de telles caractéristiques, potentiellement typiques mais subjectives, sans les présenter comme traits définitoires.

L'alternance dans le Wiktionnaire entre neutralité et évaluations subjectives pourrait venir du nombre important de contributeurs et de l'absence de processus d'homogénéisation. Or on observe la même hétérogénéité dans les dictionnaires professionnels : parmi les beaujolais, le brouilly et le juliéna sont *réputés* pour le Larousse, mais pas le morgon. Le corton y est le seul *grand vin*<sup>9</sup>, le pinot donne (toujours ?) des vins *excellents* tandis que l'aligoté ne donne que des vins *ordinaires*.

Certaines définitions proviennent de dictionnaires plus anciens (cf. § 3). En consultant dans le Wiktionnaire l'historique des modifications des définitions de *gamay*, *pouilly*, *romanée* et *sauvignon*, on s'aperçoit que tous les axiologiques émanent du Littré. Les traits subjectifs de ces définitions ne sont donc pas directement imputables aux wiktionnaristes mais sont hérités de sources externes. Ils auraient néanmoins pu être supprimés lors de révisions ultérieures, ce qui n'est pas le cas. La définition 25, qui décrit le chablis comme un vin *réputé* fait référence au Trésor de la langue française (TLF)<sup>10</sup>. À la différence des imports automatiques, le processus est ici manuel : le contributeur aurait pu, en copiant la définition, juger l'adjectif *réputé* contraire à la neutralité de point de vue et le supprimer, mais il l'a maintenu. Les définitions 34 à 37 illustrent l'évolution de l'entrée *gamay* dans le Wiktionnaire : la page créée le 16/10/2005 fait référence au Littré (la glose et l'exemple sont copiés intégralement, comme le ferait un import automatique). Le fait que le *gamay* soit (déf. 34) *de qualité inférieure* (trait implicitement renforcé par le qualificatif *infâme* de l'exemple citationnel), ne choque pas le contributeur. On ne sait si celui-ci a consulté la version papier du Littré ou l'une de ses versions en ligne<sup>11</sup>, mais notons qu'aucun élément typodispositionnel du dictionnaire papier (déf. 33) ne permet de déterminer si « le *gamay* est de qualité inférieure » fait partie de la citation. Dans les deux sites en ligne, l'assertion appartient à la glose. Après consultation de la *Topographie des vignobles connus*, nous confirmons qu'elle n'est pas tirée de l'ouvrage d'A. Jullien : cette assertion, dans le Littré, ferait donc partie de la glose ou correspondrait à un exemple forgé. Dans les deux cas, elle constitue un point de vue.

† **GAMAY** (ga-mè), *s. m.* Cépage de la Bourgogne. Le *gamay* est de qualité inférieure. Il serait à désirer que l'on renouvelât l'ordonnance de Charles IX, qui défendait de planter l'infâme *gamay* dans les vignes qui produisent des vins fins, A. JULLIEN, *Topogr. des vignobles*, p. 81.

Définition 33 – *gamay* [Littré]

9. *Grand* (vin) est bien un évaluatif axiologique, à ne pas confondre avec « *grand cru* » (déf. 27 et 32), qui désigne une sous-catégorie de l'échelle de classification des AOC.

10. Plus qu'une simple référence, il s'agit d'un copier-coller intégral de la glose et, dans un même élan, de la citation (non reproduite ici) empruntée par le TLF à Flaubert.

11. Le XMLLittré de F. Gannaz ([www.littré.org](http://www.littré.org)) et le site du Projet ARTFL de l'Université de Chicago ([artfl-project.uchicago.edu/node/17](http://artfl-project.uchicago.edu/node/17))

**gamay** /ga.mɛ/ masculin

1. Cépage de la Bourgogne. Le gamay est de qualité inférieure<sub>[Nég]</sub>.

*Il serait à désirer que l'on renouvelât l'ordonnance de Charles IX, qui défendait de planter l'infâme **gamay** dans les vignes qui produisent des vins fins.* (A. Jullien, *Topogr. des vignobles*, p. 81.)

Définition 34 – *gamay* [WIKT, 16/10/2005]

**gamay** /ga.mɛ/ masculin

1. Cépage de la Bourgogne.

*Le gamay est de qualité inférieure.*

*Il serait à désirer que l'on renouvelât l'ordonnance de Charles IX, qui défendait de planter l'infâme **gamay** dans les vignes qui produisent des vins fins.* (A. Jullien, *Topogr. des vignobles*, p. 81.)

Définition 35 – *gamay* [WIKT, 18/10/2005]

**gamay** \ga.mɛ\ masculin

1. (*Œnologie*) Cépage à l'origine répandu en Bourgogne, puis dédié au Beaujolais. On le retrouve également dans la Loire et dans d'autres régions viticoles en France et dans le monde.

Définition 36 – *gamay* [WIKT, 10/01/2013]

**gamay** \ga.mɛ\ masculin (*pluriel à préciser*)

1. (*Œnologie*) Cépage à l'origine répandu en Bourgogne, puis dédié au Beaujolais. On le retrouve également dans la Loire et dans d'autres régions viticoles en France et dans le monde.

• *D'où l'idée des viticulteurs du Beaujolais de reconverter leur cépage phare, le **gamay**, pour faire du crémant de Bourgogne [...] – (Le beaujolais sur le bourgogne, Le Canard Enchaîné, 11 octobre 2017, page 5)*

Définition 37 – *gamay* [WIKT, 19/11/2017]

Deux jours plus tard (18/10/2005), cette information est déplacée de la glose vers un nouvel exemple (dont la provenance est tue), l'article étant déjà pourvu de la citation du Littré. La raison (subjectivité de l'évaluation négative ou autre) motivant ce changement n'est pas indiquée.

On peut s'interroger sur le statut et la fonction du nouvel exemple : il n'illustre pas un usage particulier, n'apporte pas d'information linguistique (cooccurrence, syntaxe...), mais a tout d'un exemple encyclopédique si ce n'est... sa valeur de vérité. Selon Rey-Debove (1971:276-277), une telle assertion doit avoir une valeur de vérité de l'ordre du lieu commun ou de la vérité scientifique, dans un système socio-culturel donné. Rey-Debove précise qu'il ne faut pas pour autant confondre l'exemple encyclopédique avec la « phrase éternelle », vraie en tout temps pour tout individu, mais que ce type d'exemple doit être le reflet d'une situation et d'une civilisation particulière. Nous ne saurions dire si cette assertion relevait du lieu commun à l'époque de la rédaction du Littré (1863-1872), ni s'il était consensuel lors de la première édition de la *Topographie* (1822) de qualifier le gamay d'*infâme*. Il y aurait en revanche eu matière à réévaluer ces traits dès la première révision de la définition, à la lueur des évolutions du monde viticole et des pratiques lexicographiques. Un lecteur consultant cet exemple « non sourcé » doit-il interpréter l'absence de mention de son origine comme une prise en charge par le contributeur ?

Une information copiée ou importée d'une source externe peut donc être modifiée ultérieurement, sans qu'il soit possible d'interpréter avec certitude ce qui motive cette révision. Inversement, d'autres évaluations subjectives perdurent, faute de relecture, ou passant indûment à travers le crible de la neutralité de point de vue.

## Conclusion

Nous rejoignons Atkins & Rundell (2008:428) lorsqu'ils écrivent qu'il existe dans le dictionnaire des zones pour lesquelles la neutralité est impossible. Mais c'est parfois l'alternance point de vue/neutralité de point de vue dans les définitions qui renforce le sentiment de subjectivité de l'une d'entre elles. Kottelat (2010) écrit que l'hétérogénéité des énoncés définitoires peut être imputée à des traitements eux-mêmes hétérogènes, inhérents aux pratiques lexicographiques plus qu'à de l'idéologie. En la matière, on trouve dans le Wiktionnaire la même hétérogénéité que l'on observe dans les dictionnaires professionnels, notamment pour ce qui concerne l'alternance entre distance et prise en charge. Cette instabilité pourrait être due à une ligne éditoriale floue, méconnue des contributeurs, ou encore à la pluralité de ces derniers. Néanmoins, s'il est un principe massivement connu des contributeurs, c'est bien la neutralité de point de vue. La jeunesse du Wiktionnaire (initié fin 2003) pourrait en faire une ressource « nativement politiquement correcte » échappant à la rémanence de stéréotypes tels que ceux décrits par Kottelat. Mais le Wiktionnaire porte en lui les stigmates de dictionnaires d'un autre temps (Littré, DAF8). Le plus souvent, une trace de subjectivité repérée ne trahit pas la prise de position d'un contributeur, mais l'import automatique d'une définition non révisée ultérieurement.

L'observation des « zones grises » permet de dégager des marqueurs candidats au repérage de subjectivité dans les définitions. Mais, utilisés séparément, ils ne sont pas satisfaisants. À propos de la distance (que le locuteur met entre lui et son énoncé), Dubois (1969:104) écrivait déjà que :

les structures de surface, les combinatoires diverses que l'on peut repérer dans les énoncés réalisés ne sont jamais univoques, mais toujours ambiguës. Le fait fondamental est qu'il n'existe pas de moyens privilégiés, de classes de mots particulières pour signifier cette distance.

Il existe effectivement rarement des critères opérationnels déterministes qui, pris isolément, approximent des phénomènes linguistiques complexes : les indices fonctionnent souvent en faisceau. L'apprentissage automatique, qui pourrait faire émerger ces faisceaux d'indices, repose sur la disponibilité de corpus d'entraînement qui n'existent pas pour le domaine de la lexicographie et résultent le plus souvent en des boîtes noires desquelles toute interprétation est impossible. Deux difficultés qui ne nous font pas renoncer à cette perspective, mais nous incitent à poursuivre nos observations manuelles qualitatives tout en réfléchissant à des approches automatiques innovantes. L'étude exploratoire présentée dans cet article pourrait en constituer un préalable.

## Épilogue

Les définitions du Wiktionnaire reproduites ici correspondent à celles qui y figuraient avant la tenue en octobre 2018 d'un colloque où elles ont été présentées à un public parmi lequel figuraient deux wiktionnaristes. Le jour-même, les deux contributeurs

ont fait disparaître les évaluatifs axiologiques présents dans les définitions de vins. Nous nous sommes toujours interdit de contribuer au Wiktionnaire, afin de ne pas modifier le matériau que nous décrivons. Si ce n'est directement nos observations qui, comme dans le principe d'incertitude d'Heisenberg, changent nos conditions expérimentales, il semblerait que désormais leur divulgation y contribue. Aucune modification n'a été constatée en revanche à ce jour (février 2019) dans les définitions concernant le surnaturel et l'occultisme.

## Références

- Atkins, B. T. S. & Rundell, M. (2008). *The Oxford Guide to Practical Lexicography*. Oxford: Oxford University Press.
- Buzon, C. (1979). Dictionnaire, langue, discours, idéologie. *Langue française*, 43, 27–44.
- Coutier, M. (1994). Tropes et termes : le vocabulaire de la dégustation du vin. *Meta*, 39(4).
- Dendale, P. (1992). Le conditionnel de *l'information incertaine* : marqueur modal ou marqueur évidentiel? In *Actes XXe Congrès international de linguistique et philologie romanes*, (pp. 165–176). Zurich.
- Dubois, J. (1969). Énoncé et énonciation. *Langages*, 13.
- Dubois, J. & Dubois, C. (1971). *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*. Librairie Larousse, Paris.
- Féron, C. & Coltier, D. (2009). Etude sémantique des unités *censé / réputé / supposé* + infinitif : les limites de la synonymie. *Pratiques*, 141/142, 150–164.
- Féron, C. & Coltier, D. (2012). Emplois de *réputé*, *censé* et *supposé* dans les définitions de dictionnaires de langue contemporains. In *Actes du 3e Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2012)* (pp. 881–890).
- Girardin, C. (1979). Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire. *Langue française*, 43, 84–99.
- Jackiewicz, A. (2014). Études sur l'évaluation axiologique : présentation. *Langue Française*, 184(4).
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1999). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris: Armand Colin.
- Kottelat, P. (2010). Définitions lexicographiques et idéologie : ambiguïtés discursives dans les définitions des races, traces de permanence de stéréotypes racistes? *Publi-farum*, 11.
- Rey-Debove, J. (1971). *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Paris – La Haye: Mouton.
- Sajous, F. & Hathout, N. (2015). GLAWI, a free XML-encoded Machine-Readable Dictionary built from the French Wiktionary. In *Proceedings of eLex 2015* (pp. 405–426). Herstmonceux.
- Sajous, F. & Hathout, N. (2017). Informativité, neutralité et point de vue dans une offre dictionnaire hétérogène : vers une complémentarité? *Revue française de linguistique appliquée*, XXII(1), 27–39.
- Valette, M. & Egle, E. (2014). Approche textuelle pour le traitement automatique du discours évaluatif. *Langue Française*, 184(4).
- Vernier, M. & Monceaux, L. (2010). Enrichissement d'un lexique de termes subjectifs à partir de tests sémantiques. *TAL*, 51(1), 125–149.